

E D I T I O N  
J U I L L E T 2 0 1 2

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 26 JUILLET 2012 N°33



## Sommaire

- Compte rendu du conseil Municipal
- Informations Diverses
- Informations Associatives

lelele

Monsieur Julien Piennevelcin 16 ans vient d'obtenir deux médailles, une en or pour le meilleur apprenti départemental de charpente (Bas-Rhin) et une en argent pour le meilleur apprenti régional. Nous ne pouvons que le féliciter pour cet excellent palmarès.



Trop d'la balle dans une expression SMSienne.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME  
DE LA SEANCE DU VENDREDI 29 JUN 2012

**SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS TERRITORIAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nouvelle réglementation concernant le système de participation des employeurs à la protection sociale complémentaire : santé et prévoyance de leurs agents. Les protections visées sont :

- La complémentaire santé qui intervient en cas de maladie, accident, maternité et complète la couverture apportée par la sécurité sociale ;
- la complémentaire prévoyance qui permet un maintien de salaire en cas de congés de maladie ordinaire après les 3 mois en plein traitement ;

Tous les agents de la collectivité sont concernés. Le conseil municipal à l'unanimité des voix, choisit le contrat de labellisation pour la santé et la convention de participation pour le risque prévoyance. Il détermine le montant de participation annuelle pour le risque santé et le risque prévoyance par agent, entre 360 et 600 euros (Montant brut annuel pour l'ensemble des agents : entre 2.880 euros et 4.800 euros) avec une participation totale de la commune pour les agents de la catégorie C ; le critère de la modulation est fixé selon les revenus et en fonction des catégories. Par ailleurs, dans un premier temps, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du Haut-Rhin va engager en 2012 et donne mandat à celui-ci pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**PROPOSITION DE CONTRAT LIFE+ « ÎLOT DE VIEILLISSEMENT » SUR FORÊT COMMUNALE**

Revenant à sa délibération du 25 mai 2012, Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'il a pris contact avec les services de l'O.N.F. Les services signalent qu'il n'y a pas d'erreur de numérotation de parcelles. En effet, certaines parcelles forestières ont été renumérotées lors de la mise en place du nouveau plan d'aménagement «2007-2026». Aussi, après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de reporter, pour l'instant, sa décision ; la réflexion est en cours.

**PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MISE EN PLACE**

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout perçue auprès des propriétaires d'immeubles instituée par le code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1er juillet 2012. Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, l'assemblée délibérante décide d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254). Le montant de la P.A.C. est fixé à (en fonction du nombre de branchements au réseau) : **1.000 euros/branchement**. L'assemblée délibérante décide également d'instaurer à la charge des propriétaires de constructions existantes lors de la mise en place du réseau soumis à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC). Le montant de la P.A.C. est identique à celle des constructions nouvelles et est fixé à : **1.000 euros/branchement**. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire. Un point sera refait lorsque la commune aura des informations sur la PAC mise en place dans les autres communes de la communauté de communes.

## REGLEMENT DE LA CANTINE COMMUNALE ET TARIFS

La cantine fonctionnera à partir de la rentrée scolaire de septembre 2012. Elle sera ouverte les jours de classe. Madame Lebon Catherine, agent d'animation, sera affectée pour 17 heures/semaine. Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal adopte le règlement (visible en mairie) en état et fixe les tarifs pour l'année scolaire 2012-2013 ainsi qu'il suit :

- Prix du repas avec garde (11h30 à 13h30 les jours de classe) : 7,10 euros (sept euros et dix cents) ;
- Une réduction de 10 % sera consentie à chaque enfant qui mange à la cantine plus de 10 fois/mois ;
- Une réduction de 10 % sera consentie aux familles ayant deux enfants inscrits à la cantine ;

## CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (MATÉRIEL D'INSPECTION DE RÉSEAU)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention de mise à disposition de matériel d'inspection de réseau entre la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg et les communes adhérentes. La communauté de communes a fixé les indemnités demandées aux communes pour l'utilisation du matériel d'inspection de réseau :

- Détecteur de réseaux secs : 20 euros pour la demi-journée
- Caméra poussée : 40 euros pour la demi-journée

Après délibération, à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte la convention (visible en mairie) et prend note des indemnités.

## COMMUNICATION DU MAIRE (M.A.P.A.: TRAVAUX À L'ÉCOLE MATERNELLE) ET DIVERS

Sur la base de la délégation reçue le 16 mai 2008, Monsieur le Maire a attribué les 7 lots concernant le M.A.P.A. «rénovation des sanitaires de l'école maternelle ». Il informe les conseillers municipaux des offres qu'il a retenues suite au lancement du marché et suite à l'ouverture des plis qui s'est déroulée le 4 juin 2012 par la commission d'appel d'offres.

- Pour le lot n° 1 – maçonnerie –PINNA Antonio du Bonhomme ; 1961,68 euros TTC.
- Pour le lot n° 2 – plâtrerie / isolation – société Cilia de Marckolsheim ; 3.912,71 euros TTC.
- Pour le lot n° 3 – menuiserie intérieure bois – Menuiserie Henry-Zehringer du Bonhomme ; 7.857,48 euros TTC.
- Pour le lot n° 4 – carrelage - faïence – entreprise Morreale de Sélestat ; 5.172,09 euros TTC.
- Pour le lot n° 5 – peinture –société Géhringer de Munster ; 4.789,07 euros TTC.
- Pour le lot n° 6 – sanitaire, chauffage – entreprise Lambolez du Bonhomme ; 13.811,23 euros TTC + option = 14.001,03 euros TTC.
- Pour le lot n° 7 – Electricité – M. PERRIN Gilbert du Bonhomme ; 8.473,66 euros TTC.

***Le total des travaux sera donc de 46.167,72 euros TTC.***

---

## PROCES VERBAL DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME DE LA SEANCE DU MARDI 17 JUILLET 2012

### BILAN DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE – REDEFINITION DE LA STRATEGIE INTERCOMMUNALE EN TENANT COMPTE DES CRISES ECONOMIQUE, FINANCIERE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE -- QUESTIONNAIRE

Monsieur Bleu maire indique à l'ensemble des conseillers présents les différents objectifs de la démarche consistant à la préparation du projet politique pour l'avenir de la vallée de Kaysersberg. Les objectifs sont :

- retravailler le sens commun du projet territorial
- ré-impulser une dynamique partagée
- réactualiser le projet territorial
- identifier des chantiers-pilotes de la participation citoyenne

Ensuite, il leur indique et explique les trois grandes questions qui se posent :

- créer de la richesse
- vivre ensemble
- s'adapter.

Le planning du bureau d'étude de Platerforme territoire (M. Herbillon) est ensuite indiqué. Puis M. Bleu donne l'explicatif du questionnaire que chaque conseiller municipal est invité à compléter et à retourner au bureau d'étude ; celui-ci rendra la synthèse au cours d'un séminaire des élus de la vallée le 20 octobre prochain. Un dossier comprenant les objectifs de la démarche, les trois grandes questions qui se posent, le planning, l'explicatif du questionnaire et le questionnaire est remis aux élus.

## FILM SUR LA TRANSITION

Le film, d'une durée de 90 minutes, datant de 2006, sur la transition est visionné dans la salle du conseil municipal.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

### RENOUVELLEMENT DU LABEL « PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES »

Portée par les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, la nouvelle charte du Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été adoptée par décret du Premier ministre le 2 mai 2012 renouvelant ainsi le label « Parc naturel régional » pour les douze ans à venir (2012/2024). 187 communes situées dans les départements du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ont été classées pour une durée de douze ans, à compter de la date de publication du décret au journal officiel (4 mai 2012), sous la dénomination « Parc naturel régional des Ballons des Vosges ». Pour la première fois 32 communautés de communes et deux communautés d'agglomération ont approuvé la charte. Cinq villes et deux communautés d'agglomération ont adhéré au syndicat mixte du Parc. Si les villes de Lure, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont et Colmar ont renouvelé leur adhésion, celle de Luxeuil-les-Bains, ainsi que les deux communautés d'agglomération de Mulhouse et Belfort ont adhéré pour la première fois. Si le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est connu pour ses actions en faveur de la biodiversité et des paysages, ses autres missions sont toutes aussi fondamentales. Elles consistent à soutenir l'agriculture de montagne, à œuvrer au développement des circuits-courts, à valoriser les savoir-faire locaux, à faire connaître et reconnaître le territoire, à favoriser les projets d'urbanisme de qualité et de mobilité, à améliorer l'accueil de la grande crête, à accompagner les projets scolaires ou encore à informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Il travaille aussi avec les autres territoires périphériques, notamment dans le cadre des liens noués avec les villes-portes. La marque « Parc naturel régional » a pour but de promouvoir une image de qualité liée aux efforts de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels menés sur le territoire par l'ensemble des adhérents. La France compte 48 Parcs naturels régionaux qui couvrent 14% du territoire français.

### COUPURES D'ELECTRICITÉ

Des coupures de courants sont prévues le **vendredi 27 juillet de 8h à 12h** au 114, 115, 116 A La Maze et au Col du Calvaire.

## **SAVONNERIE ARTISANALE DU VAL D'ARGENT: PRODUITS DE BIEN ÊTRE NATURELS**

Les savons fabriqués dans nos ateliers alsaciens sont composés d'huiles végétales de coco, d'olive, et d'huile d'argan, pour certains de plantes et d'huiles essentielles. Nous n'utilisons pas d'huile de palme pour fabriquer nos savons pour des questions évidentes d'écologie ! Notre méthode de fabrication dite "à froid" permet de conserver toutes les qualités des ingrédients utilisés. Nos savons ont été analysés en laboratoire indépendant non irritants et non allergènes à 0,000%. Ils conviennent aux peaux les plus sensibles et sont très doux, hydratants et nourrissants. L'huile d'argan est garantie 100% naturelle et d'une grande pureté, pour une hydratation optimale. Nous limitons nos emballages dans une démarche écologique, ils sont recyclables. Nos produits ne sont pas testés sur les animaux et sont réalisés entièrement à la main, pour le respect de votre peau, de l'environnement et l'avenir de la planète. Génération + 214, rue Clemenceau 68160 Ste Marie aux Mines - Tél : 03 89 58 83 43 [argasol@gmail.com](mailto:argasol@gmail.com) Atelier de visite et de production : Lieu dit Le Chauffour. Visite gratuite du lundi au vendredi de 8h à 12h.

### **LOCATION**

Un F2 avec cuisine, salle de bains et chauffage central est à louer au 71 rue du 3<sup>ème</sup> spahis algériens. Convient pour une personne seule avec un enfant, ou un couple. Le loyer est de 400 euros/mois. Pour plus de renseignements, appeler au 03.89.47.24.81 ou 06.15.44.66.13.

### **SERVICE**

Route 68 à votre service (Chèque emploi service accepté) pour des besoins d'aides au jardinage ou petits travaux au 03.89.78.28.51 ou 06.64.36.86.25

### **CHAMBRE DES MÉTIERS D'ALSACE**

Vous avez envie de découvrir comment travaillent les artisans de la vallée de Kaysersberg ? La Chambre de Métiers d'Alsace, en partenariat avec la Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg, organise des visites découverte des métiers : le vendredi 21/09 de 18h à 21h " la nuit des artisans" avec des ateliers ouverts, démonstrations, visites guidées, parcours découverte avec jeu sur les métiers, expo d'artistes et le samedi 22/09 de 10h à 18h dans les entreprises artisanales de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg. Programme complet disponible à partir du 15 août. Renseignements à la Chambre de Métiers d'Alsace au : 03 89 20 84 58

---

## **INFORMATIONS ASSOCIATIVES**

### **LES P'TITS MONTAGNARDS**

Un dernier mot pour vous remercier de votre confiance pendant ces 6 années passées auprès de vos enfants. Nous les avons vus grandir, évoluer et je garderai un très bon souvenir de ces bons moments. Un grand merci aux différents membres de l'association qui se sont succédés, à la Mairie qui nous a toujours soutenu, à mes collègues avec qui j'ai eu un grand plaisir à travailler et au personnel de l'école avec lequel nous fonctionnons en étroite collaboration. Les enfants prenez soin de vous. Amicalement.

Stéphanie LOCICERO, animatrice des P'tits Montagnards.

Je me joins à Stéphanie pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenu, qui se sont investis et avec qui nous avons travaillé, aux parents et aux enfants qui ont fréquenté l'accueil des P'tits Montagnards. Chers enfants bon vent à tous. Sincèrement,

Emmanuelle BRULISAUER, directrice des P'tits Montagnards.

## GYM

Mardi 26 juin, une vingtaine de membres de la section gymnastique de l'Association de Loisirs s'est rendue à l'auberge du Kébespré pour fêter la fin de l'année et les 10 ans d'existence de la "gym". A cette occasion, la présidente, Corinne Masseran a remis à chacun un diplôme en fonction de ses années de pratique assidue et a rappelé que la première séance avait eu lieu à la salle des fêtes en septembre 2001 (les statuts officiels n'étant enregistrés que le 14/ 01/ 2012). Les membres fondateurs de la section sont: Fabienne Claudepierre, Laurence Garnier, Virginie Dehass et Corinne Masseran. Les professeurs successifs furent: Patricia Furstoss, David Pook et Pauline Colaianni ( qui mène encore la danse). Les diplômés se répartissent comme suit:

- niveau or ( 10 ans): Joëlle Ancel, Fabienne Claudepierre, Virginie Dehass, Martine Loigerot
- niveau argent ( 9 ans): Brigitte Masseran
- niveau bronze ( 8 ans): Chantal Didierjean, Catherine Henry, Corinne Masseran, Fabienne Suss
- niveau cuivre ( 7 ans): Katia Baradel, Evelyne Masson, Nathalie Pierré
- niveau fer blanc ( 6 et 5 ans): Gilles Balthazard, Gigi Billon, Véronique Schodel
- niveau " jolis mollets" ( 4 ans): Jacques Blaise
- encouragements et félicitations pour Anne Lise Ancel, Ginette Balthazard, Delphine Fourt, Noémie Husson, Muriel Jacky, Corinne Steiner, Cynthia Staub, Camille Suss, Isabelle Tempé, Myriam Toregrossa, Régine Vaxelaire, Carine Abraham, Christopher Birger, Sylvie Birger, Amélie Blaise, Marcelle Claudepierre, Anne Dreyfuss, Cathy Fréchart, Brigitte Guillemain.

Après un toast porté à la longévité de la gym, chacun a pu apprécier une riche salade gourmande dans une ambiance conviviale. Rendez- vous est pris pour la séance de rentrée le mardi 11 septembre à 19h30. Toute personne désireuse de se maintenir en forme à travers des cours de renforcement musculaire, de cardio, de cuisses /abdos /fessiers et de zumba-dance est la bienvenue. Les deux premières séances d'essai sont gratuites.

commentaires de la photo: les gymnastes entourent Pauline, leur prof, au premier plan en marinière





## Cours de Biokinésologie au Bonhomme Gymnastique des organes

La biokinésologie est une technique fondamentale en naturopathie. Elle se pratique à tout âge, avec un tapis, un bâton et des haltères, en respectant le rythme et les possibilités de chacun.

### Quels sont les effets bénéfiques ?

- Améliorer le fonctionnement des organes (Reins, intestins, foie, poumons, etc...)
- Dérouiller et assouplir les articulations et la colonne vertébrale
- Renforcer la densité du muscle et nourrir l'os.
- Gérer le stress
- Stimuler l'énergie vitale.

**A partir de septembre 2012 :**  
Mardi matin : 10 h et Jeudi soir : 19 h

Durée du cours : 1 heure, suivi d'une séance de relaxation de 15 minutes.

Tarif à l'année : 150 € + 5 € d'adhésion à l'association

Sylvie Rubiella, Naturopathe  
Association « La Brunelle »  
4 impasse des brimbelles  
68650 Le Bonhomme  
06.27.34.44.98  
sylvie.rubiella@orange.fr

Site internet : [sylvie-naturo.blog4ever.com](http://sylvie-naturo.blog4ever.com)



## FRAIZ'EXPOS

du 30 juin au 23 septembre

- “Trois regards sur les Vosges”
- “Hommage au peintre vosgien Henri Lalevée”
- “Histoire de Fraize”

Entrée libre, ouverture tous les jours

Directeur de la publication : Roger Bleu.  
Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin, Aurélien Pierré, Stéphanie Pierrez. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Ghislain Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florance, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél.: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : [mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr](mailto:mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr)